

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D90

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Vidéo-protection : mise à niveau et extension du réseau

Par délibération du 30 octobre 2008, la commune a sollicité de l'État une subvention en vue de financer le dispositif de vidéo-protection qu'il est projeté de réaliser sur le territoire d'action du Contrat Local de Sécurité Neuville/Genay.

Par délibération de ce jour, l'avenant n° 1 modifie les articles 2 et 7 de la convention signée avec l'ACSE le 9 décembre 2008 (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances), convention établissant les conditions d'attribution de la subvention et fixant les objectifs de la coopération avec l'État : l'assistance à maîtrise d'ouvrage ; l'étude et la mise en œuvre de la toile et du CSU.

La réalisation du "Réseau lumière Genay-Neuville-Sur-Saône-Lyon", dispositif permettant d'établir les liaisons hertziennes entre les communes et l'équipement terminal situé à Lyon est en cours de réalisation.

Cette étape réalisée, les communes de Neuville et Genay doivent s'engager dans la mise en place des équipements de capture et de gestion des images. Neuville-Sur-Saône va rétablir et connecter son réseau existant à la toile (13 caméras). Elle doit aussi étendre son réseau aux secteurs sensibles de la commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre) :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 30 octobre 2008 susvisée,
- Vu la délibération de ce jour adoptant l'avenant n° 1 à la convention du 9 décembre 2008,
- **CONFIRME son intention de poursuivre la réalisation du réseau de vidéo-protection,**
- **DECIDE d'établir le programme des travaux de rétablissement de son dispositif de vidéo-protection et de sa connexion sur le "réseau lumière Genay-Neuville-Sur-Saône-Lyon",**
- **DECIDE d'étendre son réseau de vidéo-protection,**
- **SOLLICITE le financement de l'État en conséquence,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ACSE et à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 24 septembre 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/09/2009
- Publication ou affichage le 25/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2009
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.